

Fiche 26 Sur base de quels critères choisir un opérateur et/ou un formateur ?

A ce stade, considérons que l'intitulé de la formation, le profil des participants et les objectifs poursuivis par l'organisation et les participants sont clairs pour vous. Il vous « reste » à choisir qui va donner cette formation.

Quelques questions à vous poser avant de choisir un opérateur de formation.

Quels ont été les opérateurs de formation retenus précédemment par votre institution pour ce type de formation ? Dispose-t-on de documents d'évaluation des formations suivies avec ces opérateurs ? Quels sont les échos de ces formations (voir étape 1 – analyse de documents) ? Qu'en disent les autres associations que nous connaissons ? Que me disent les différentes sources d'informations sur cet organisme (son site Internet, son catalogue de formation...) et notamment les références de collaborations que cet organisme met en avant ?

Quelles sont les méthodes pédagogiques utilisées par l'opérateur ? Ces méthodes conviennent-elles aux personnes qui vont suivre la formation ? L'opérateur de formation a-t-il l'habitude du public avec lequel il va être en contact ? Connaît-il le secteur ? Est-il familiarisé avec la formation d'adultes ?

Quelle est la déontologie du formateur* ? Se distingue-t-il par certaines valeurs cohérentes avec celles de votre institution ou au contraire étrangères à votre institution ? Dans quelle mesure adapte-t-il son offre de formation à votre demande ? Prend-il le temps de discuter avec nous pour que la formation « colle » aux demandes du terrain ?

Le pouvoir de tutelle fournit-il un catalogue de formations ? Choisir une formation dans un catalogue, c'est se conformer à une offre qui vous convient. Sélectionner vous-même un opérateur suppose qu'il soit davantage à l'écoute de votre demande, qu'il adapte son offre par rapport à votre demande.

Dans le cas où vous cherchez un opérateur pour une supervision ou une inter-vision**

- quelles sont les disponibilités de cet opérateur pour vous rencontrer et bien cerner la demande, assurer le suivi après son intervention... ? Ces rencontres avant l'intervention elle-même sont-elles comprises dans la facture qu'il envisage ?
- quelles sont les pratiques de cet opérateur sur le plan déontologique ?

Quel est le budget réservé à cette formation ? Quand vous avez sélectionné plusieurs opérateurs, comparez les prix et négociez, le cas échéant.

Dans quels délais peut-on organiser la formation ?

NB : Il n'est pas obligatoire de reprendre systématiquement le-s même-s opérateur-s. Certains sont spécialisés dans des domaines précis. Varier les formateurs comporte certains avantages même si la démarche paraît a priori plus coûteuse en temps.

* Le groupe Epsilon propose un balisage déontologique pour les relations professionnelles au sein des métiers de la formation : <http://www.epsilon.be/deontologie>

** L'APEF a produit deux documents en 2007, au sujet de la supervision collective dans le non-marchand : l'un destiné aux équipes qui cherchent un superviseur, l'autre à destination des superviseurs, avec des repères déontologiques. Voir sur www.apefasbl.org



Où chercher un opérateur de formation ?

Vous trouverez sur le site de l'APEF, un répertoire des organismes de formation (ROF) spécialement conçu pour les associations du non-marchand. Précisons que la présence d'un organisme dans le répertoire ne constitue pas une forme d'agrément de la part de l'APEF.

www.apefasbl.org, répertoire des opérateurs de formation

CRITÈRES DE CHOIX D'UN OPÉRATEUR DE FORMATION

Organisme de formation pressenti :

Formateur envisagé :

Expérience professionnelle :

Connaissance de l'association ou du secteur :

Connaissance et maîtrise du programme sollicité :

Connaissance du public de la formation :

Compétences pédagogiques avec un public adulte :

Conditions financières :

Formateur interne/externe :